

# Conditions générales de vente

## « Prestation anniversaire à la ferme »

### 0) DEFINITIONS

Dans les conditions générales de vente suivantes, les termes ci-après ont les définitions suivantes :

**Anniversaire** : rassemblement convenu avec l'ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW réunissant au moins 9 enfants.

**Enfant dont on fête l'anniversaire** : l'enfant pour lequel le rassemblement est organisé

**Enfants Invités** : enfants faisant partie du rassemblement, quel que soit l'âge de l'enfant

**Enfants** : il s'agit de tous les enfants réunis pour la prestation : Enfant dont on fête l'anniversaire et Enfants Invités.

**Adultes Accompagnants** : au maximum 2 adultes qui sont avec le groupe d'enfants. Ces 2 adultes ont la responsabilité du groupe sur place.

**Client** : adulte qui effectue la réservation de l'Anniversaire

### 1) RESERVATION

La réservation d'un Anniversaire à l'ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW s'effectue :

- sur le site internet <https://www.fermerainbow.com>
- ou sur place à la ferme.

La réservation n'est effective qu'après validation des points ci-après :

- versement d'arrhes calculées pour 7 enfants invités minimum,
- acceptation des présentes Conditions Générales de Vente,
- acceptation sans réserves ni condition du Règlement Intérieur de la Ferme Rainbow.

Ces trois points réunis, l'ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW confirme la réservation par email. En cas d'absence d'adresse email, il vous sera délivré une fiche de réservation, remise sur place à la Ferme Rainbow.

### 2) NOMBRE D'ENFANTS

Les enfants à partir de 2 ans sont considérés payants, à l'exception de l'Enfant dont on fête l'anniversaire.

Le nombre MINIMUM pour l'organisation d'un Anniversaire à l'ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW est de 7 Enfants Invités.

Le nombre d'enfants présents le jour de l'Anniversaire sera pris en compte pour la facturation, avec un minimum de 7 enfants facturés.

Le nombre d'enfants peut être confirmé jusqu'à 4 jours avant la date de l'Anniversaire, c'est ce nombre qui sera pris en compte pour la facturation.

Chaque enfant présent à un Anniversaire fait partie de l'effectif, à l'exception de l'Enfant dont on fête l'anniversaire, ce dernier ayant droit à un accès gratuit et ne fera donc pas partie du calcul pour facturation.

ATTENTION à la présence des frères et/ou sœurs de votre enfant ou des Enfants Invités. Frères et sœurs présents à l'Anniversaire font partie des Enfants Invités et seront donc facturés s'ils ont plus de 2 ans.

### 3) ADULTES

2 Adultes Accompagnants sont acceptés gratuitement à un Anniversaire. Au-delà chaque adulte sera facturé au tarif habituel d'entrée à la ferme.

En particulier, les adultes bénéficiant d'un abonnement annuel ne régleront pas de frais d'entrée.

### 4) CONDITIONS FINANCIERES

Les prix indiqués concernant les prestations fournies par ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW sont fixes et non négociables.

Les arrhes sont versées à la réservation.

Le versement du solde de la prestation est à régler le jour de l'Anniversaire, par chèque ou espèces.

ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW se réserve le droit de changer ses conditions tarifaires, cependant toute prestation réservée avec versement des arrhes ne pourra en aucune manière donner lieu à modification tarifaire.

S'agissant de vente à distance de prestations à date fixe, le Client ne peut pas se rétracter. Toutefois si le Client souhaite annuler sa réservation, voir le point N° 9) ANNULATION

### 4) CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation comprend :

- la privatisation du coin « animation » composé d'une pergola, d'un tipi et d'une zone libre
- 2 animations d'environ 45mn réalisées par notre équipe de bénévoles :
  - un tour de la ferme avec visite des enclos
  - une animation sur le thème de la ferme (jeux, questionnaires, ...) suivie ou précédée d'un temps libre organisé par les Adultes Accompagnants (goûter d'anniversaire, remise des cadeaux des enfants ...)

### 5) DURÉE

La durée de l'Anniversaire est de deux heures. Les Enfants et Adultes Accompagnants pourront rester dans l'enceinte de la ferme comme visiteurs libres dans la limite des horaires de fermeture.

### 6) NOURRITURE

Aucune nourriture n'est incluse dans la prestation, vous êtes libres d'apporter gâteaux, confiseries et boissons. Pensez à amener vos bougies.

Des gobelets seront fournis gracieusement par l'ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW.

Des boissons et petites collations sont aussi disponibles à la vente au snack.

Comme lors de visites habituelles de la ferme, aucune nourriture extérieure n'est tolérée dans les enclos des animaux.

## 7) UTILISATION DES ESPACES ANNIVERSAIRES

L'ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW met à votre disposition un espace anniversaire ; celui-ci doit être totalement libéré à l'heure prévue de fin d'anniversaire et dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé. Les papiers, emballages cadeaux et autres déjections devront être mis à la poubelle près du snack.

## 8) MODIFICATION DE DATE

Les modifications sont possibles jusqu'à 15 jours avant la date prévue de l'Anniversaire. Pour cela le Client doit contacter ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW soit par téléphone, email ou sur place.

## 9) ANNULATION

Les arrhes seront remboursables sous conditions:

En cas d'annulation au moins 15 jours calendaires avant la date prévue pour l'Anniversaire, les arrhes pourront être remboursées intégralement. Pour ce faire, le client se rendra à la ferme pour demander le remboursement sur présentation du justificatif de sa réservation et du paiement des arrhes.

Dans le cas d'une annulation moins de 15 jours calendaires avant la date réservée de l'Anniversaire, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation par L'ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW pour force majeure (conditions météorologiques ou sanitaires posant un risque sur place ....) une solution de report de date sera proposée, ou si cela ne convenait pas, les arrhes seront remboursées.

## 10) RESPONSABILITÉ

Tous les Enfants présents pour un Anniversaire sont sous l'entière et unique surveillance et responsabilité des Adultes Accompagnants. Le personnel et les animateurs (trices) ne sont en aucun cas chargés de la surveillance des enfants présents à la ferme. Les Adultes Accompagnants doivent s'assurer que les consignes de sécurité ainsi que le Règlement Intérieur du Parc sont compris et respectés par les Enfants.

Les Enfants ne peuvent rentrer dans la ferme qu'en la présence d'au moins 1 Adulte Accompagnant.

Les Enfants arrivés après l'arrivée du groupe devront se signaler à l'accueil ou aux bénévoles sur place.

En cas d'accident, les enfants qui n'auraient pas été signalés à leur arrivée ne seront pas couverts par l'assurance souscrite par l'ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW.

Les effets personnels (vêtements, chaussures, sacs, téléphones, clefs, cadeaux, et autres) sont sous la responsabilité des Adultes Accompagnants.

L'ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégradation des effets personnels dans l'enceinte de la ferme ou sur le parking.

Aucun remboursement ne sera effectué par ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels.

En outre, l'ASSOCIATION DU RDV A LA FERME RAINBOW se réserve le droit de demander réparation des dommages subis en cas de détérioration ou de vol des aménagements, du matériel et des jeux de la ferme. Par ailleurs, toute maltraitance envers les animaux est proscrite.

Les Conditions Générales de Vente ainsi que le Règlement Intérieur de la ferme sur notre site internet : [www.FermeRainbow.com](http://www.FermeRainbow.com)